# La souris d'eau



CONSEIL DE QUARTIER

MONTSOURIS-DAREAU

N° 20

Premier trimestre 202

Périodique trimestriel de liaison du Conseil de Quartier Montsouris-Dareau avec les habitants du quartier.

http://cdq.montsouris.online.fr

Des milliers et des milliers d'années
Ne sauraient suffire
Pour dire la petite seconde d'éternité
Où tu m'as embrassé
Où je t'ai embrassée
Un matin dans la lumière de l'hiver
Au parc Montsouris à Paris
A Paris
Sur la terre
La terre qui est un astre.
Jacques Prévert



#### Sommaire:

Edito: P.1 et 2

Place des Droits-de-l'Enfant : P.2-3 Hommage à Michel Haguenau : P.4-5 Ecole au présent/école d'antan : P.6

Ave René Coty : P.7 Centenaire Villa Seurat et Jardin partagé Alice Milliat : P.8 Nouvelle menace sur le jardin Reille: P.9

et 10

Budget participatif 2021 : P.11 La Boite à archives : P.12



Nous sommes très heureux de vous retrouver pour le premier numéro de cette nouvelle année. Cependant il ne suffit pas de changer d'année pour changer le cours des choses.

Tandis qu'une petite voix (dans chacun d'entre nous) murmure et nous l'entendons : vivement l'année prochaine! Nous constatons tout penauds qu'il en faut plus pour que le grand chambardement se produise! Alors nous reprenons notre bâton de pèlerin et continuons la route. C'est ce qu'a décidé de faire aussi Suzy notre petite souris d'eau.

Trois ans déjà que Suzy est née sous la plume légère et humoristique de Baptiste Fravallo, le fils de notre ami Patrick. Merci encore à lui d'avoir inventé une aussi jolie mascotte et de nous l'avoir offerte. Nous la suivons dans ses circuits, car elle court notre Suzy, crampons aux pieds et ajustant ses lunettes, elle sillonne tout le quartier à la recherche de belles aventures.

Nous remontons avec elle du côté de la place des droits de l'enfant et découvrons des phrases gravées, en arc de cercle, sur le sol. Voilà énoncés les droits de l'enfant, fixés par une convention internationale, qui viennent, sur le sol de cette place de notre quartier, le rappeler aux passants et aux enfants de l'école tout près. Cette école qui, au 12 rue d'Alésia, a lancé une belle initiative :

« Ecole au présent/école d'antan » réunissant enfants et seniors du quartier sous forme de missives relatant les souvenirs d'école des uns et des autres.

Cette expérience, notre ami Michel Haguenau, qui nous a quittés peu avant Noël, l'aurait aimé et y aurait très certainement participé avec un vif plaisir.

Nous ne pouvions pas, nous membres de ce conseil de quartier où il était si dynamique, ne pas rendre hommage à « notre grand homme » par les témoignages de ceux qui, dans nos activités, l'ont bien connu et ont voulu, par des petites anecdotes, se souvenir de lui.

Nous souhaitons également exprimer à sa famille toute notre fierté de l'avoir côtoyé.

Tout près de là, le couvent des Franciscaines, quant à lui, a fermé ses portes nous laissant la belle chapelle et un joli petit bois « si campagne! » ; On y sent le frais et la terre humide ; que c'est bon! les arbres y sont si majestueux!

Nous allons vous chuchoter à l'oreille le destin de cette « belle heaulmière ».

Enfin un petit historique du budget participatif (celui de 2021 vient de se clôturer fin février) vous expliquera en quoi consiste cette opération qui peut nous aider à réaliser un beau projet.

Mylène Caillette, rédactrice en chef.

#### Histoire contemporaine

#### Place des Droits-de-l'Enfant.

Cette place située au carrefour des rues Sarrette, Tombe-Issoire et Alésia, a été baptisée place des Droits-de-l'Enfant. Trois Conseils de quartier ont contribué à valoriser cette place aux côtés de la mairie du XIVème (participation financière à la réalisation des inscriptions au sol). Elle fut inaugurée le 20 novembre 2009 à l'occasion du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

En effet, en 1989, les responsables politiques de 195 pays ont adopté, à l'unanimité, la convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée Générale des Nations-Unies. La France l'a signé le 26 janvier 1990 et le Parlement, par une loi du 2 juillet 1990, en a autorisé la ratification, intervenue le 7 août 1990.



Conformément à l'article 49 de la convention, celle-ci est entrée en vigueur en France le 6 septembre 1990.

La CIDE comporte 54 articles et établit quatre principes fondamentaux :

- -La non-discrimination
- -L'intérêt supérieur de l'enfant
- -Le droit de vivre et de se développer
- -Le respect des opinions de l'enfant

En préambule on peut lire : « En 1989, les dirigeants du monde entier ont signé la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui proclame et garantit nos droits en tant qu'enfant sur toute la planète » . . . .

Sur le sol de la place ont été gravées, en arc de cercle, douze phrases qui s'inscrivent dans l'esprit de cette convention et reprennent les différents droits ainsi énoncés par la CIDE :

- Droit d'être protégé contre toutes les formes de violence (article 19).
- Droit pour l'enfant en situation de handicap d'être aidé à vivre avec les autres (article 23)
- Droit à l'égalité et à l'identité (article 8).
- Droit à l'éducation et aux loisirs » (articles 28 et 31).

- Droit de ne pas être exploité (articles 32 et 34).
- Droit de vivre en famille (article 9).
- Droit à la protection de la vie privée (article 16).
- Droit à une justice adaptée (article 40).
- Droit d'être aidé à vivre avec les autres ; n'est pas exprimé ainsi dans la convention.
- Droit d'être protégé en temps de guerre (article 38).
- Droit au meilleur état de santé possible (article 24).

Relayant cette convention, la ville de Paris a signé, le 20 novembre 2020, la charte parisienne des Droits de l'Enfant.

En préambule il est notamment écrit : « Par cette charte, nous demandons à la maire de Paris de s'engager à mieux défendre nos droits dans six domaines qui nous paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables ».

Ces domaines sont ainsi énoncés et reprennent certains articles de la convention :

- 1-« Participer aux décisions qui nous concernent », représente les termes de la Convention internationale des droits de l'enfant : le « Droit de s'exprimer », garantissant aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions et d'être entendus et pris en compte. (article 12) .
- 2- « Être mieux protégés » garantit les enfants contre toutes les formes de violence (article 19).
- 3- « Lutter contre toutes les formes de discrimination » est inscrit dans l'article 8.
- 4- « Garantir les mêmes droits aux enfants en situation de handicap » est défini par l'article 23.
- 5- « Être acteurs de la solidarité pour construire un monde plus solidaire »
- 6- « Préserver notre planète » est précisé dans l'article 24.

Le Conseil de quartier Montsouris-Dareau a proposé d'installer, sur cette place, la statue « Mon fils marin » de la célèbre sculptrice Chana Orloff (1888-1968) dont l'atelier se situe tout près au 7bis Villa Seurat. Cette statue représentant un enfant en fait une place unique dans Paris et rappelle, avec les phases gravées sur le sol, la place de l'enfant dans la société.

L'inauguration a eu lieu le 24 novembre 2018 et célébrait le 50ème anniversaire de la disparition de l'artiste.

Retrouvez nos articles sur Chana Orloff et l'inauguration de la statue « Mon fils marin » dans les numéros 2 et 12 de « La souris d'eau ».

Mylène Caillette





#### Hommage à Michel Haguenau (1932-2020)

Notre fidèle compagnon du quartier Montsouris-Dareau, Michel Haguenau, nous a quittés le 22 décembre 2020. Très estimé de tous, sa disparition nous a profondément attristés.

Issu d'une famille d'intellectuels et de savants, Michel est élève au lycée Janson de Sailly de 1944 à 1949 et termine avec un bac mathelem. Il commence alors des études de médecine à Paris et devient agrégé de médecine.



Devenu neurologue, à l'Hôpital Lariboisière, il est très apprécié de ses élèves et de ses patients, pour son humanisme, sa gentillesse et sa simplicité. Il participe à la création, en 1976, de la première unité de soins intensifs neuro-vasculaires en Ile-de-France. Cette unité, qui avait pour mission principale de traiter les accidents vasculaires cérébraux (AVC), a très vite développé la recherche clinique et a atteint rapidement une aura internationale.

-Membre du Comité médical de France pour les maladies neurologiques de longue durée, il gardera cette charge pendant de nombreuses années.

Il prend sa retraite en 1997 et s'investit dans des activités de bénévolat :

- Membre du conseil syndical du grand immeuble « le Méridien » où il agissait calmement, avec doigté et diplomatie, dans des situations conflictuelles.
- -Le Bureau de la Société Historique et Archéologique du 14ème arrondissement (SHA14) nous a adressé le message suivant : « Adhérent depuis longtemps, Michel est entré au conseil d'administration de la société en 2017 et a fait partie de bureau la même année. Il s'est très vite impliqué en réorganisant la bibliothèque et en recensant les ouvrages qu'elle contient avec l'aide de Nicole Henry. Il avait en projet d'écrire pour notre revue un article sur un de ses parents, célèbre mathématicien. Il était encore parmi nous, lors de la dernière réunion qui ait pu se tenir le 15 décembre 2020 et rien ne laissait prévoir qu'il allait nous quitter si vite... Mettant sa très vive intelligence au service de la SHA14, celle-ci a pu ainsi profiter de sa vaste culture laquelle n'avait d'égale que sa grande modestie. Nous gardons de lui le souvenir d'un homme d'une exquise gentillesse et de la plus grande courtoisie qui savait faire montre d'ouverture d'esprit et de tolérance. Le bureau unanime participe à la tristesse de sa famille et lui exprime ses bien sincères condoléances'. Signataires: le président Georges Viaud, le vice-président Jean-Pierre Terseur, la secrétaire générale Josette Lahana, Marie-Lize Gall, Michel Rousseau et le trésorier Jean-Gabriel Laval.
- Membre du Conseil de quartier Montsouris-Dareau, il participait aux commissions « Culture » et « Ferme Montsouris » jusqu'à la fin de sa vie. Françoise Julien-Casanova se souvient d'un voyage à Londres organisé par la commission Culture : « Mes souvenirs les plus plaisants et surprenants, avec lui, remontent au voyage que nous fîmes à Londres, il y a des années, son esprit d'indépendance et son humour ne manquèrent pas de m'étonner : nous les partagions et avons bien ri! ».
- Michel avait préparé avec la **Société des Gens des Lettres** une soirée organisée par la commission culture sur Christophe, l'auteur de la "Famille Fenouillard" et René Bonnet "a beaucoup apprécié son exigence et son humour ».
- Il était présent aux journées organisées au FIAP Jean Monnet (Foyer International d'Accueil de Paris), en hommage à Nelson Mandela. Elise Oudot, ancienne responsable du FIAP Cultures dit : « Je garderai de lui le souvenir d'un grand Monsieur aux yeux rieurs et à la grande classe. Lors des préparations, au milieu du groupe, il apportait une exigence intellectuelle qui donnait une dimension supplémentaire aux projets que nous avons menés. J'aimais ses interventions, ses interrogations, ses doutes et ses remarques qui nous donnaient l'occasion d'avancer ».

Dominique Cocquard, professeur de français, qui a participé en 2014 à la première « journée Mandela » avec sa classe de 1ère du lycée Emile Dubois, nous a écrit : « C'est une grande perte que la disparition d'un homme aussi profondément humain que Michel Haguenau. Sa bienveillance n'avait d'égale que l'immense étendue de sa culture et on pouvait toujours compter sur son intelligence de la situation pour aborder correctement n'importe quel sujet avec un regard plein de curiosité et de générosité ». Que ce soit avec les jeunes élèves de l'école primaire du 12-14 Alésia ou avec les grands élèves du lycée Emile Dubois, Michel avait toujours cette même simplicité, cette ouverture, cette jeunesse d'esprit. Delphine Creff, -institutrice à l'école primaire du 12-14 rue d'Alésia : « Je me souviens de la présence chaleureuse et lumineuse de Michel lors des soirées « Viva Madiba ». Quand je repense à lui, les mots qui me viennent sont : ouverture d'esprit, charisme et sourire. Sa voix grave transmettait si bien les valeurs de fraternité, de respect et de paix si chères à Nelson Mandela! Mes petits élèves aujourd'hui adolescents se souviendront longtemps de ces moments de partage très touchants ». Françoise Julien-Casanova se souvient de « ce spectacle Mandela où Michel lisait le très court texte écrit par un enfant qui parlait de son doudou ; il le disait de sa voix d'homme d'expérience, et c'était plein de charme ».

#### Michel, nous ne t'oublierons pas.

Anne-Marie de Vassal, Joëlle Nafziger et Michèle Maron membres du CDQ.



Fiap-Répétition Viva Madiba avec les élèves du Lycée Emile Dubois.



Michel avec son chapeau lors d'une fête du CDQ\_2018



Fiap-Répétition V iva Madiba avec les élèves de l'école du 12-14 rue d'Alésia.



#### Ecole au présent/Ecole d'antan.





A l'initiative de Françoise Julien-Casanova, de Michèle Maron conseillères au conseil de quartier Montsouris-Dareau et de Delphine Creff institutrice de la classe CM1 A à l'école du 12/14 rue d'Alésia, une expérience originale et intergénérationnelle a été montée en novembre 2020 sous le nom : « École au présent/ École d'antan ».



Son but, faire correspondre les enfants et les adultes du quartier. Les enfants questionneront les adultes volontaires sur leurs souvenirs d'écoliers et pourront ainsi échanger avec eux sur une époque où les méthodes pédagogiques étaient totalement différentes de celles qu'ils connaissent actuellement.

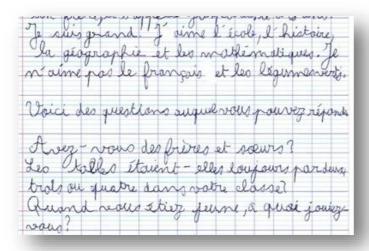
24 adultes ont accepté de participer à cette expérience, soit un interlocuteur par enfant. Le groupe des adultes est composé de 14 femmes et 10 hommes. Les

échanges se font par mail ou par voie postale exclusivement par l'intermédiaire de l'institutrice Delphine Creff.

Les enfants et les adultes se sont présentés fin décembre, la première session d'échanges de courrier a eu lieu en janvier et la deuxième, début février.

Les adultes ont répondu aux lettres des enfants début mars, puis il est prévu un retour des enfants une 3ème fois en avril, et enfin les adultes clôtureront les échanges en mai.

Point d'orgue en fin d'année où, si les conditions sanitaires le permettent, une rencontre en présentiel se tiendra.



Merci par robe letter.

Herd de friell je fait du tenne et le
regle de grande fait de plante de
regle de course de grande plus mangele
acte mass sonité che l'écolo, grande de
recens de grande de grande de grande
de gilme de vocant con plus plus quant
de gilme de le vocant con plus plus de les
actes par que masse.

Un grand merci à Françoise, Michèle, Delphine et à tous ceux qui se sont investis pour mener à bien ce projet intergénérationnel. Patrick Fravallo

## Vie de quartier

#### L'avenue René Coty

Voilà maintenant près de deux ans que l'allée centrale Samuel Beckett, de l'avenue René Coty, est en chantier. Le projet, issu du budget participatif, vise à conforter le cheminement piéton.

L'idée est d'en faire un lieu de convivialité, mêlant espaces verts et espaces ludiques, ainsi qu'un cheminement direct de la place Denfert Rochereau au parc Montsouris. Ce dernier point est déjà réalisé puisque le piéton peut se rendre maintenant, depuis Denfert jusqu'au parc sans avoir à traverser latéralement l'avenue René Coty, exceptée l'arrivée au parc qui oblige encore à ce petit détour.





La zone située entre Denfert Rochereau et le carrefour Tombe Issoire, a déjà été réalisée. Les espaces verts ont été modifiés et des espaces ludiques créés (installation d'un jeu baby-foot et création d'un parcours forestier fait de troncs d'arbres). Cette

première zone a suscité beaucoup de déceptions de la part des riverains, car de nombreux arbustes ont été

arrachés et remplacés par des plantations basses, détruisant le couloir vert initial qui isolait l'allée de la vue de la circulation automobile. Une réunion avec Carine Petit et ses adjoints a eu lieu début septembre 2020, avec des membres de la commission René Coty. La maire avait alors assuré que les 2/3 des plantations existantes seraient conservées. Or l'état actuel



de la zone, située entre la rue d'Alésia et le parc Montsouris, montre que cette proportion n'a pas été respecté.

La commission a donc de nouveau sollicité la mairie afin de comprendre ses intentions et d'obtenir l'assurance que ce couloir de verdure réponde aux aspirations des habitants qui souhaitent la conservation mais aussi l'installation d'arbustes suffisamment hauts pour donner à cette allée Samuel Beckett une bonne isolation de l'avenue.

Sophie Becker membre du CDQ.





#### Centenaire de la Villa Seurat : préparation d'un livre

Appel à témoins et matériels archivistiques de toute nature (photos, correspondance, etc.)
Catherine Kessedjian vit depuis vingt ans Villa Seurat et a entrepris ce qu'elle voudrait être un livre de référence sur celle-ci, dans son ensemble et pas seulement quelques maisons et ateliers particuliers. Depuis le début de sa recherche, elle a été rejointe par trois autres habitants de la Villa qui forment désormais avec elle un comité éditorial. Elle a choisi 2024 comme date du centenaire en prenant comme point de départ la construction de la maison-atelier Lurçat (n°4) (1924) la toute première qu'André Lurçat construit. Etant professeur agrégé de droit, elle applique à ce projet l'approche



scientifique qu'elle a appliquée dès sa thèse de doctorat en droit international. Elle souhaite donc retourner chaque pierre disponible. Le livre, en cours d'écriture, parlera de l'histoire de la Villa Seurat à partir de sources documentées comme les premiers documents du syndicat des propriétaires. Des archives (peut-être prometteuses) ont été identifiées au sein de plusieurs universités américaines qu'elle ira consulter lorsque les voyages seront à nouveau possibles.

Bien entendu l'architecture aura une place de choix dans le livre, ainsi qu'une recherche sur les couleurs si particulières des maisons de l'impasse. La recherche la plus émouvante porte sur ses habitants y compris les artistes que la grande histoire de l'art n'a pas forcément retenus à leur pleine valeur comme Kiyoshi Hasegawa, artiste japonais, maître de la matière noire, et véritable « passeur » du monde artistique japonais en France ; Yvonne Grauer, dont on a négligé l'œuvre au profit de sa relation avec le sculpteur Robert Couturier ; ou Betty Ryan éclipsée par son plus célèbre voisin Henry Miller. Catherine Kessedjian est à la recherche de photos de la Villa (toutes époques) ; de documents écrits telles que des correspondances ou des récits conservés dans les familles, qui parleraient de la Villa et de ses habitants ; des catalogues d'exposition des artistes habitant dans la Villa, etc. Elle est aussi à la recherche de témoignages oraux (existants ou à créer). Toute personne disposée à mettre à sa disposition de la documentation est priée de prendre contact avec elle. c.kessedjian@fondationvillaseurat.org.

Catherine Kessedjian, habitante du 14ème.

#### Jardin partagé Alice Milliat

Dans la souris d'eau de décembre 2019, nous vous indiquions que le jardin partagé Alice Milliat , situé au-dessus du gymnase de même nom, issu du budget participatif 2016, était en cours de

travaux par la mairie du 14ème, afin d'obtenir une mise en conformité, avec notamment, la création d'une issue de secours débouchant sur l'avenue René Coty. Ces travaux de mise en conformité sont maintenant réalisés et les travaux pour délimiter les parcelles vont être effectués. Ces parcelles seront destinées à des groupes de 2 ou 3 familles et à des collectivités (associations, écoles...) et certaines parcelles collectives seront à thème (ex: herbes aromatiques).



Nous espérons donc que ce jardin ouvrira ses portes aux adhérents au printemps. Sophie Becker membre du CDQ.

# Nouvelle menace sur le Couvent et Jardin Reille 7-11 impasse Reille La construction immobilière a-t-elle sa place dans un espace vert protégé?

Une deuxième demande de permis de construire sera déposée d'ici peu par le promoteur In'Lipropriétaire du site d'un hectare laissé par les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

Ce dépôt intervient après le refus d'une première version en octobre 2020. Deuxième demande, et deuxième tempête en vue, à l'idée des 8000m2 de planchers qui viendraient envahir une large partie

de l'espace vert protégé au PLU (EVP). Car au milieu des chocs parisiens ont subsisté des îlots de calme et de verdure, essentiellement les jardins des grandes institutions hospitalières et religieuses. Accessibles au public, ces grands jardins assurent leur rôle sans que la Ville de Paris en ait la charge. C'est pourquoi leur disparition est vécue par les habitants comme une injustice sociale, la privation d'un droit à la nature rare. Pour sauvegarder le Couvent et son jardin, impasse



Reille, la réaction des habitants s'est montrée d'autant plus vive que l'espace vert protégé EVP se révèle le fruit d'un arrangement concluant le terme de l'intense période constructiviste 1965-75. Néanmoins les Sœurs Franciscaines ont su préserver le cœur de leur œuvre bâtie, constituée pour l'essentiel au cours du premier XXème siècle.

- Un noyau d'antan a laissé son empreinte : deux maisons témoignent du passé maraîcher, après l'exploitation des carrières. Fleurs et tomates ont fourni notamment les commerces du quartier Maubert, jusqu'au tournant de 1970, donnant à ce coin de micro-bâti un parfum tout spécial de mèmoire marqué par la plantation d'un taxus, ou arbre du paradis.
- Le bâtiment originel des Sœurs a été édifié pour leur arrivée en 1896 par l'architecte-urbaniste de la Ville de Paris, Eugène Hénard, sur l'impasse Reille, à la pointe du progrès avec ses ouvertures sur les quatre façades et le travail de symétrie en pignon. Défendu par la Commission du Vieux Paris en décembre 2019, ce manoir social mérite une protection.
- La chapelle est construite en 1911-13 au centre du site dans un style néo-gothique selon une technique de ciment moulé armé, expérimentée pour les chemins de fer. Dédiée à Jeanne d'Arc dont la vie est retracée dans une série de vitraux de toute beauté, elle mêle ferveur religieuse au patriotisme et forme une antre pour la méditation et la prière silencieuse. Survint la Grande Guerre, l'hôpital de fortune installé dans le premier bâtiment, l'accueil des femmes puis le rôle accru de l'école et de l'éducation.
- La construction du Couvent attendra plus de vingt ans. Confiée par les bâtisseuses à l'architecte Georges Lisch dans la tradition franciscaine, elle est achevée en 1928 et offre un imposant bâtiment aux touches néo-gothiques, relié à la Chapelle par un cloître. A nouveau la guerre. Les Sœurs ontelles utilisé leur capacité d'accueil pour héberger des fugitifs? Une recherche le dira. L'après-guerre sera comme partout une période de latence.
- L'extension nord du Couvent ne sera édifiée qu'en 1959. Confiée à l'architecte René Lisch, fils de Charles Lisch, elle prolonge fidèlement le bâtiment principal. Il en résulte un bâtiment de qualité, d'architecture publique, immergé dans le jardin, en dialogue intemporel avec le bâtiment d'Eugène Hénard auquel il fait face de loin.

L'ensemble des bâtiments d'avant 1960, bien groupés dans l'espace et dans le temps, forment le cœur historique de la propriété. Autour d'eux, en symbiose, s'étend l'espace vert protégé, composé de jardins arborés, pelouses, bordures de marronniers, et un bosquet de grands arbres nommé «Petit Bois».

Peu de temps après 1965, deux immeubles-barres de logements de onze étages sont conçus sur l'avenus Reille, pour la rentabilité foncière et dans l'esprit du modernisme triomphant. Ils sont achevés en 1970 et 1974.

Ce fut l'innovation emblématique du premier POS (plan d'occupation des sols) que d'inscrire dès 1970 des espaces verts à l'intérieur des parcelles privées (EVIP), augurant du terme de l'aventure constructiviste des années 1960. Le motif principal de protection d'un espace végétal privé était



alors le paysage urbain, la vue sur les arbres depuis l'espace public, qui justifiait de limiter la construction à celle admise sur le reste de la parcelle. L'équilibre entre bâti et non bâti ainsi obtenu au cas par cas était à la base du consensus retranscrit au plan d'urbanisme. C'est ainsi que la servitude d'espace vert inscrite au premier POS semble répondre à l'autorisation de bâtir les deux immeubles de onze étages sur l'avenue Reille, avant 1970.

Les protections d'espace vert ont été intégralement reprises et mesurées au PLU de 2006 (EVP). Celle du Couvent Reille couvre la totalité de l'espace non bâti de la propriété historique formant une unité foncière à part entière, après le détachement en 2016 des deux parcelles densément bâties sur

l'avenue Reille. En outre le PLU spécifie que la servitude d'espace vert couvre une superficie réglementaire de 4400m2, sans doute fruit de la volonté initiale. Or cette superficie représente une extension d'environ 600m2, qui occupe tout l'espace encore disponible à proximité du bâti. De ce simple fait toute nouvelle construction dans l'espace vert protégé paraît incompatible avec la superficie règlementaire indiquée au PLU.

Aujourd'hui l'écologie a pris pied dans la logique urbaine. L'îlot de verdure devient îlot de fraîcheur, régulateur thermique, réservoir ou corridor écologique, support de biodiversité et d'agriculture, site de stockage de carbone. L'espace vert, objet abstrait, devient sol vivant. Très lentement, la note végétale s'enrichit sur elle-même.

Quant au projet immobilier, on en pressent la triple peine : - il empêche le déploiement d'activités sociales et culturelles adapté au site - il détruit une large partie de l'espace vert et appauvrit son potentiel végétal, écologique et climatique - il aggrave les émissions de CO2 et la pollution, sans contribuer à l'effort collectif pour la transition écologique et la neutralité carbone.

Alors pourquoi construire dans l'espace vert protégé du couvent Reille ? La question est posée. Isabelle Madesclaire référente de la commission Reille du CDQ. Biblioraphie

- Le site-web de la Commission Reille du Conseil de Quartier : https://couventreille.com o réunit les documents afférents au site
- Un grand architecte-urbaniste parisien Eugène Hénard, (1849\_1923) Mylène Caillette la Souris d'Eau mars 2020
- Patricia Poisson Partie I La Chapelle un patrimoine à protéger, déce 2019 Partie II Le Site, un patrimoine en danger fev 2020



#### Le budget participatif 2021

Après une interruption en 2020 à cause des élections municipales, une nouvelle édition du Budget participatif est lancée pour 2021. Le premier Budget participatif a été créé en 2014 et plus de 2500 projets ont été votés par les parisiennes et les parisiens et réalisés pour la plupart depuis cette date. En 2014, seuls des projets concernant « Tout Paris » avaient été soumis au vote et financés.

Depuis 2015, la Maire de Paris, Madame Hidalgo a attribué chaque année 100.000.000 euros pour des projets concernant « Tout Paris » et des projets concernant les différents arrondissements, soit 500.000.000 euros sur cinq ans. Dans le XIVème arrondissement, Madame la Maire, Carine Petit y a ajouté chaque année environ 400.0000 euros. Les réalisations dans notre quartier Montsouris-Dareau ont porté sur la végétalisation du quartier des Artistes, l'implantation de bancs supplémentaires dans le parc Montsouris, la restauration de la Ferme Montsouris, l'aménagement des carrefours avenue René Coty, l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles, l'assainissement du lac...D'autres projets votés sont en cours de réalisations dont certains ont été retardés par la crise sanitaire : installation de boîtes à livres, création d'un jardin partagé sur le toit du gymnase Alice Milliat, réfection du Pavillon Laprade dans la partie ouest de la Cité universitaire, végétalisation des écoles...

Pour cette année 2021, l'ouverture des dépôts de projets a débuté le 4 février et s'est terminée le 28 février. Une thématique différente a été mise en place. En 2021, il s'agit d'inventer « le Paris de demain », celui de l'après-crise et d'imaginer des projets qui nous permettront de nous adapter aux bouleversements engendrés par la pandémie et les changements climatiques. Afin de pouvoir réaliser plus rapidement les projets votés et contrairement aux autres années, le réaménagement de l'espace public est désormais clairement exclu comme la transformation de places, l'élargissement de trottoirs ou encore la création de pistes cyclables. Ces derniers seront envisagés avec d'autres budgets.

En 2021, deux types de projets peuvent être proposés :

Pour chaque arrondissement, quatre projets sont prévus par arrondissement avec un plafond de 2.000.000 euros par projet.

A l'échelle de Paris, un seul projet est prévu par arrondissement, sans plafond de budget défini. Le projet doit relever de la thématique « Imaginer la ville de demain ».

Les projets doivent être innovants mais rester dans les domaines de compétence de la Ville de Paris et ne doivent pas entraîner des dépenses de fonctionnement trop importants. Des projets portant sur des thèmes proches pourront donner lieu à des co-constructions.

Le déroulement des différentes étapes qui suivent le dépôt des projets sera le suivant :

- 1<sup>er</sup> au 26 Mars : étude de la recevabilité
- 27 mars au 7 Mai : analyse des projets pour l'acceptabilité
- 10 mai au 18 Juin : instruction technique pour la faisabilité
- 21 Juin au 21 Juillet : remise des résultats à une Commission « ad hoc » composée de membres de la Mairie d'Arrondissement, de l'Hôtel de Ville et de deux représentants par Conseil de quartier.
- Mi-septembre : vote des habitants

Deux modes de vote seront possibles : via la plateforme : <u>budgetparticipatif.paris.fr</u> ou vote papier avec carte citoyenne pour éviter plusieurs votes par une même personne <a href="https://cartecitoyenne.paris-fr/commande/">https://cartecitoyenne.paris-fr/commande/</a>; à commander à l'avance, donne d'autres avantages. Votez nombreux pour soutenir les projets du quartier et de l'arrondissement.

Joëlle Nafziger membre du CDQ.

### La boite à archives

#### Solution de la boite à archives du n° 19







Rue des Artistes, angle rue St Yves

Suzy a ouvert sa boite à archives et retrouvé cette vieille photo.

Reconnaissez-vous et savez-vous situer ce lieu du 14e ? Ecrivez à Suzy pour lui soumettre vos propositions. Réponse dans notre prochain numéro.



Rédactrice en chef : Mylène Caillette Mise en page et photos : Patrick Fravallo

Dessins, Baptiste Fravallo.

Personnes ayant participé à ce numéro :

Joëlle Nafziger, Anne-Marie de Vassal, Michèle Maron, Isabelle Madesclaire, Catherine Kessedjian, Patrick et Baptiste Fravallo.

Retrouvez aussi « La souris d'eau » sur le site de la Mairie du 14e : mairie14.paris.fr.

Lien pour consulter les comptes rendus des plénières :

 $\underline{https://www.mairie14.paris.fr/mes-demarches/vie-quotidienne-et-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/vie-quotidienne-et-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/vie-quotidienne-et-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/vie-quotidienne-et-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-demarches/test/le-conseil-de-quartier-de-q$ 

montsouris-dareau-225#comptes-rendus

Notre compte Facebook : cdq.montsourisdareau.1 Twitter :@CQMontsouris

